



## Auto-entrepreneur, chômage et conjoint collaborateur

Par **cc59**, le **21/03/2010** à **10:06**

Bonjour,

je suis demandeur d'emploi indemnisé et ma partenaire de PACS vrp salariée d'un agence immobilière. Nous souhaitons faire du conseil en décoration d'intérieur grâce au statut d'auto-entrepreneur. Si je m'inscris en tant qu'auto-entrepreneur, je vais perdre une partie de mes allocations d'aide au retour à l'emploi sans pour autant réellement avoir de revenus grâce à mon nouveau statut. Dans ce cas, je perds de l'argent.

Si ma partenaire de PACS s'inscrit en tant qu'auto-entrepreneur, elle ne perd pas de salaire. Peut-t-elle s'inscrire et me déclarer en tant que conjoint-collaborateur ?

Si mes calculs sont bons, il n'y a dans ce cas aucune perte de revenus et tout ce qui rentre grâce à l'entreprise est du bénéfice net pour le couple, puisque les revenus de ma partenaire de PACS résultant de son activité en tant qu'auto-entrepreneur ne réduisent pas mon allocation chômage.

Pouvez-vous me confirmer cela ?